

Article 21 du Règlement

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre s'il vous plaît! Le député de Bourassa (M. Rossi) devrait s'adresser à la Présidente. Le député de Bourassa voudra sûrement reprendre son intervention à la reprise du débat et je l'encouragerais fortement à s'adresser à la Chambre, par l'entremise de la Présidente quand il reviendra.

Comme il est maintenant 13 heures, je quitte le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Français]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES**ON DEMANDE UNE AMÉLIORATION DES SERVICES**

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, le 5 décembre 1986, en réponse à une question du chef de l'Opposition (M. Turner), on a déclaré, et je cite à la page 1820 du compte rendu officiel des *Débats*:

Il faut, d'abord et avant tout, tenir compte des intérêts et du bien-être des citoyens canadiens, et particulièrement ceux des régions rurales. Tant que notre gouvernement restera au pouvoir, tous les Canadiens seront des citoyens à part entière, en ce qui concerne le service postal et le reste.

Les Canadiens qui suivaient les débats de la Chambre des communes ce jour-là étaient rassurés par l'engagement visant à maintenir un service postal égal pour tous les Canadiens.

Malgré sa promesse de ne pas créer de citoyens de deuxième classe au Canada, la Société canadienne des postes continue à «discriminer» envers les Canadiens, autant en milieu rural qu'en milieu urbain. Alors les Canadiens à travers le pays se rallient pour protester contre la décision du gouvernement et de la Société canadienne des postes qui menace l'ensemble de notre système postal.

Je demande au premier ministre (M. Mulroney) d'intervenir auprès du ministre responsable de la Société canadienne des postes afin qu'aucune fermeture de bureaux de poste en milieu rural ne soit envisagée, que l'installation des superboîtes soit abolie définitivement et que le service de livraison du courrier à domicile soit réinstauré pour tous les contribuables canadiens.

* * *

[Traduction]

LES SPORTS**LA LIGUE CANADIENNE DE FOOTBALL—LES ROUGH RIDERS D'OTTAWA—LA PROPRIÉTÉ COMMUNAUTAIRE**

M. Barry Turner (Ottawa—Carleton): Monsieur le Président, celui qui a prétendu qu'Investissement Canada était inefficace s'est royalement trompé. Celui qui a prétendu que la région de la capitale nationale ne comptait pas de gens normaux et réalistes s'est également trompé du tout au tout.

Vendredi dernier, le 23 janvier, la propriété des Rough Riders d'Ottawa nous est enfin revenue. Les gouverneurs de la Ligue canadienne de football ont convenu à l'unanimité de rapatrier cette équipe qui appartenait à des étrangers à Toronto et d'en accorder la propriété à des gens de la région d'Ottawa même. On a enfin compris dans l'est du Canada, et il en était grand temps, ce noble esprit qui anime l'ouest du pays où l'on favorise l'initiative régionale et la propriété des biens par des gens de la région. Ainsi, grâce à ce transfert de propriété, le jour de la Coupe Grey, où nous réussissons à reléguer à l'arrière-plan nos différends régionaux, sera célébré avec un enthousiasme plus vigoureux.

J'en félicite les Hillary, Tucker, Hamilton, Gasvie, Holtby, Kilty, Nicholls, Robson et tous les autres. Vous venez de marquer votre premier touché avant même le début de la saison de 1987—Bonne chance à vous tous!

* * *

LE LOGEMENT**LES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ AU SUPPLÉMENT DE LOYER**

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, le gouvernement remet en question les réalisations du mouvement coopératif de l'habitation. En plus de renier la promesse qu'il a faite de fournir 5 000 logements coopératifs par année, il remanie la formule de calcul du supplément de loyer. A cause des critères étroitement définis de la SCHL, de nombreuses personnes qui auraient auparavant eu droit à cette aide en seront privées et ne pourront pas non plus être logées dans les logements coopératifs. Les restrictions imposées par le gouvernement risquent de faire disparaître ce genre de logement.

A part les modifications aux critères d'admissibilité, tous les suppléments de loyer sont diminués. Le gouvernement avait prévu dans le budget une aide sous forme de supplément de loyer pour 1 500 logements coopératifs en 1986, mais à cause des compressions générales visant ce programme, il ne l'accorde plus que pour 950 logements.

Je presse le gouvernement de réévaluer son programme de supplément de loyer et d'affecter les fonds déjà prévus à cette fin à 1 500 logements coopératifs. S'il tient vraiment à créer des emplois et encore des emplois, c'est pour lui le moyen le plus productif de le faire et de fournir aux Canadiens des logements convenables, à un prix abordable.

* * *

LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE**LE VINGT-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE**

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends la parole aujourd'hui à l'occasion du 25^e anniversaire de la Garde côtière canadienne. Depuis un quart de siècle, elle fournit des services exemplaires dans tous les domaines de la navigation et de la sécurité maritime aux affrêteurs, aux pêcheurs et aux navigateurs de plaisance.